Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 773

Artikel: Brouille : révélation au "Nouvelliste"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017634

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉTRANGERS

Les chiffres et les discours

L'Action nationale en congrès à Fribourg (samedi dernier): un cocktail explosif de démagogie tous azimuts, de xénophobie sans limite (à l'image des interventions parlementaires de la vedette maison de l'AN, le conseiller national bernois Markus Ruf) et... d'écologie à la sauce passéiste. La gauche a bien du travail devant elle pour retrouver l'oreille de ces milieux, de qui elle savait se faire entendre, mais qui sont aujourd'hui fasciné par la facilité du discours anti-étrangers.

Suffisant pour tordre le cou à bien des canards xénophobes, un document, aride certes, vient d'être publié: il s'agit du dernier fascicule de «La Vie économique» (avril 1985) qui comprend une trentaine de pages de tableaux et de chiffres fournis par le Registre central des étrangers, cernant «l'évolution et les effectifs de la population étrangère résidant en Suisse, des saisonniers et des frontaliers en 1984» (adresse utile: c.p. 2170, 3001 Berne).

Bien sûr, il ne s'agit que de chiffres, qui plus est de chiffres officiels (avec tout ce que cela comporte de partiel dans ce secteur). Bien sûr, les statistiques ne sauraient traduire toute une réalité humaine cruciale. Il reste que ces chiffres aident à remettre les problèmes à leur juste place.

DROGUES

Les bonnes œuvres des buveurs

Au cours de cette dernière décennie, les boissons distillées ont rapporté chaque année de 270 à 300 millions de francs à la Régie fédérale des alcools. A deux exceptions près — les exercices 1974/75 et 1977/78 pendant lesquels la part des cantons a été sensiblement réduite (respectivement 45% et

42,5%) — cette somme revenait à parts égales à la Confédération et aux cantons. La première l'utilisait pour le financement de l'AVS et de l'AI, les seconds en disposaient librement, mis à part la dîme de 5% affectée obligatoirement à la lutte contre l'alcoolisme.

A fin 1980, le peuple et les cantons acceptaient de suspendre provisoirement (jusqu'en 1985) la part cantonale dans le cadre des mesures d'assainissement des finances fédérales. De 1981 à 1985, les cantons n'ont donc bénéficié que du 5% de la dîme de l'alcool. Le 9 juin prochain, nous aurons à décider si nous acceptons de rendre définitive cette mesure temporaire avec l'aménagement suivant:

90% des recettes de la Régie à la Confédération, 10% aux cantons pour combattre non plus seulement l'alcoolisme, mais aussi l'abus de drogue, de stupéfiants et de médicaments.

Les ressources provenant de l'imposition du tabac et de l'alcool ne sont plus suffisantes pour financer l'AVS/AI. Il faut donc donner des moyens supplémentaires à la Confédération, ce que l'acceptation du nouvel article 32 bis de la Constitution permettra. Depuis cinq ans, les cantons ont pu faire face à leurs dépenses sans bénéficier de la part qui leur revenait précédemment de la Régie et sans conséquence pour le contribuable dont les impôts cantonaux n'ont pas été majorés.

DÎME

La cohérence valaisanne

Une fois par an, les cantons remplissent un formulaire destiné à la Régie fédérale des alcools pour justifier l'utilisation de la dîme (5% des recettes de l'impôt sur les boissons distillées, soit 13,8 millions en 1985). Ainsi, chacun d'eux ventile une part de ses subsides destinés à soutenir des associations diverses, des dispensaires et autres établissements hospitaliers à ce qu'il estime être sa contribution à la lutte contre l'alcoolisme.

Nous ne saurions trop vous recommander la lecture des rapports de la Régie reproduisant cet «exercice de style». Etonnante diversité dans l'approche d'un même problème!

Par exemple: des six cantons romands, seul le Valais considère son appui à l'Association de consultation conjugale comme une forme de lutte des causes de l'alcoolisme. Au chapitre des effets, le Valais se distingue aussi, puisque y figure son soutien à des organismes du type association en faveur des handicapés physiques et mentaux, pouponnière, service social pour mères célibataires...

Nous ne ferons pas de commentaires, non: nous ne voulons pas céder à la facilité en mettant en rapport la perception du Conseil d'Etat valaisan de son action pour lutter contre l'alcoolisme avec son soutien au «Oui à la vie». Les parents boivent, les enfants trinquent. Mais au moins, ils survivent dans ce furieux canton qui n'hésite pas à estimer sa contribution partielle à leur entretien comme le relais nécessaire de la responsabilité du géniteur trop noir à force de s'être grisé. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui «assumer».

BROUILLE

Révélation au «Nouvelliste»

Episode courtelinesque dans le débat sur la réforme du droit matrimonial. Où l'avocat valaisan Michel de Preux dépose plainte pour escroquerie contre une brochette de personnalités valaisannes, toutes membres du Parti démocrate-chrétien, et «coupables» d'avoir adhéré au comité de soutien au nouveau droit du mariage. L'affaire, largement commentée, a déjà épuisé les rires qu'elle mérite. Scène de ménage PDC. Pour mémoire, cependant, la phrase de M. de Preux cernant le méfait: escroquerie, donc, «parce que, se réclamant abusivement d'une association dont le but statutaire est la défense du droit naturel et chrétien (PDC), ils profitent astucieusement de la démis-

sion du clergé diocésain pour recueillir des suffrages qu'ils n'obtiendraient jamais sans cette référence, afin de soutenir des réformes contre nature promues et conçues par des incroyants, ce qui entraîne un enrichissement illégitime pour le PDC d'une part, et d'autre part un préjudice pécuniaire pour l'ensemble de l'électorat valaisan, dont le leur, puisque les réformes proposées et soutenues par eux sont en relation de causalité adéquate avec la surcharge des tribunaux, l'augmentation de leur personnel et l'aggravation de la délinquance juvénile.» Ouf!

Ce farouche règlement de comptes a ses échos jusque dans le «Nouvelliste» dont M. Michel de Preux était, jusqu'il y a peu, le correspondant régulier, toujours en bonne place, s'exprimant sur tout et sur rien avec la même autorité, prêchant la bonne parole PDC avec une hargne impressionnante.

Pour le lecteur, le «Nouvelliste» et Michel de Preux ne faisaient qu'un. Aujourd'hui, c'est le divorce, paraît-il. Davantage même: en page 2 de son édition du 6 mai, le «Nouvelliste», sous la signature de Roland Puippe-NF, n'a pas assez de mots pour stigmatiser les tares de son (ancien) collaborateur: «Me Michel de Preux, avocat à Sierre et à Lausanne, bien connu pour ses positions extrêmes concernant l'organisation de la société»... «un Michel de Preux qui, sûr de son étoile, joue son rôle de nouveau ou faux messie avec des accents touchants de sincérité qui auraient fait les beaux ours des chantres des guerres saintes de l'Inquisition»... «cette dictature intellectuelle que veut exercer Me de Preux parce qu'il aurait été visité par les anges de Dieu est significative du mépris qu'il voue à l'espèce humaine»... «Michel de Preux, Don Quichotte atrabilaire». Et nous en passons!

Bref, le «Nouvelliste» brûle ce qu'il a adoré. Un peu tard cependant: il y a si longtemps que ses lecteurs devaient supporter cette plume excessive et méprisante. Est-on en droit d'espérer d'autres révélations de la même eau de la part de la direction du «NF»?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Quelque chose de pourri

«Pour une Suisse sans armée»!

N'ayant jamais bien compris qu'on oblige tel ou tel de mes élèves, qui n'avait pour cela aucune disposition, mais chez qui tout au contraire cela provoquait un grave conflit de conscience, à faire du service militaire, voire à suivre une école de sousofficier — lui refusant même, le cas échéant, le droit de faire son service comme sanitaire, ou sanitaire, prétendant le contraindre à porter une arme, à faire des exercices de tir, etc. — inversement, je ne suis pas nécessairement favorable à l'idée d'interdire à tel ou tel de mes élèves, que sa conscience pousserait non seulement à faire son service, mais même à «grader», estimant que c'est son devoir, etc.

Cela dit, il faut bien voir les raisons qui président au lancement d'une initiative aussi «maximaliste».

Ces raisons résident, selon moi, dans l'entêtement, dans l'étroitesse d'esprit, disons-le: dans la sottise de ceux qui se sont opposés systématiquement et par tous les moyens, même les plus déloyaux, même par les contre-vérités (on appelle ça plus simplement mensonges) les plus évidentes, à toute instauration d'un service civil, sous quelque forme que ce soit. Remarquez: l'initiative permettra vraisemblablement à une bonne moitié de nos concitoyens de dire qu'ils s'en f... complètement, que toutes ces salades, une fois de plus, ne les intéressent pas: armée ou pas armée; service civil ou pas service civil; semaine supplémentaire de vacances ou pas — j'imagine que nos adversaires s'en désolent moins que nous, dans la mesure où manifestement ils désirent avant tout ne pas être dérangés dans leurs différentes petites belottes et qu'ils ne se sont guère référés au concept de «volonté populaire», préférant quant à eux celui de «majorité

silencieuse», infiniment plus souple et plus utilisable!

Mais peut-être que je me trompe; peut-être que je leur prête des arrière-pensées qu'ils n'ont aucunement... Dans ce cas, lorsque le taux de participation sera descendu à moins de 30%, on peut espérer que même les plus bêtes finiront par comprendre qu'il y a quelque chose de pourri au Royaume de Danemark — pardon: dans la plus vieille démocratie du monde.

J. C.

COURRIER

Le 1^{er} Mai, la radio et l'histoire

Ce jour du 1er Mai 1985. Par la voix de Liliane Varone, la Radio romande passe en revue les diverses manifestations organisées dans les villes de Suisse romande pour la fête du travail. On débute avec Genève — à tout seigneur, tout honneur, dit la journaliste, la cité de Calvin étant le berceau du syndicalisme suisse, début 1930. Cela dit avec l'assurance de quelqu'un non sujet à l'erreur.

Déclarations radiophoniques et réalité.

Jugez plutôt! En janvier 1860, le syndicat des typographes genevois organise une grève. D'accord pour le «berceau» genevois... mais en 1860, septante ans avant 1930! En 1868, les tailleurs de pierre, les gypsiers, les maçons, les serruriers et les ferblantiers, toujours à Genève, demandent une réduction de l'horaire journalier de travail de douze à dix heures et une majoration de 20% des salaires. Le 30 mars 1868, il y avait 3000 salariés en mouvement à Genève.

Vers 1840, d'autres manifestations syndicales ont lieu en Suisse allemande. Souvent sous la conduite d'hommes comme Weitling et Treichler.

Entre la réalité et certaines petites phrases radiophoniques, un pont du Mont-Blanc de plusieurs kilomètres.

Paul A. Meylan.